



BRENNILIS ET L'ASSOCIATION BRETAGNE VIVANTE – SEPNB SCELLENT LES CONDITIONS DE LEUR COLLABORATION



Le secrétaire général de l'Association Bretagne vivante – SEPNB, M. François de Beaulieu, et le maire de Brennilis, M. Jean-Victor Guat ont signé aujourd'hui, lundi 16 février 2009, une série de documents précisant les modalités de leur collaboration dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'animation culturelle et touristique et de la promotion du développement durable.



De g. à d. François de Beaulieu Secrétaire général de Bretagne Vivante, Daniel Piquet-Pillorce, Administrateur, Emmanuel Holder, réserve du Venec

L'Association Bretagne Vivante, qui fête ses cinquante ans en 2009, est une des principales associations régionales de protection de la nature en France. Elle compte quelque 3000 adhérents, et emploie une quarantaine de salariés.

A Brennilis, l'Association gère depuis plusieurs années la Maison de la Réserve naturelle et des Castors, propriété de la commune de Brennilis. L'objet de la première Convention liant désormais les deux institutions traite précisément des conditions d'exploitation de la Maison de la Réserve naturelle et des Castors et établit les responsabilités respectives du propriétaire – la commune – et du locataire des lieux – l'Association.

Une deuxième convention, dite Convention d'Objectifs, fixe pour trois ans les modalités générales des relations entre la Commune et l'Association. Cette dernière déclare sa disponibilité pour aider la commune dans les domaines de l'animation auprès des publics scolaires sur la découverte et la sensibilisation des milieux naturels et de l'environnement, de l'animation auprès du grand public sous forme de balades nature, expositions, conférences, accueil au sein de la maison de la réserve et des castors, etc. ainsi que de conseil et expertise sur les enjeux naturalistes et environnementaux au sein du territoire de la commune.

Un avenant fixe les conditions matérielles de cette collaboration pour 2009, et permettra notamment : une ouverture étendue de la Maison de la Réserve naturelle et des Castors – du 15 juin au 15 septembre ; l'organisation de journées d'animation scolaire pour l'école de Brennilis ; l'accompagnement de la municipalité dans sa démarche d'Agenda 21, ainsi que dans ses autres initiatives visant à la promotion du développement durable dans les Monts d'Arrée.

À l'occasion de la signature de ces importants instruments juridiques, les deux parties ont souligné le caractère novateur des actions que peuvent mener ensemble la commune de Brennilis et Bretagne Vivante, ainsi que l'excellence de leurs relations. Le maire de Brennilis s'est en particulier félicité de ce que Bretagne Vivante prenne une part active dans le fonctionnement des Comités consultatifs de la Commune, notamment le Comité Environnement et le Comité centrale nucléaire. Il a remercié Bretagne vivante pour son apport concret à la formation des élus municipaux et des personnels communaux à la problématique du développement solidaire et durable.

En conclusion, le Maire de Brennilis et le Secrétaire général de Bretagne Vivante ont exprimé le souhait que leur partenariat serve d'exemple pour d'autres communes rurales des Monts d'Arrée – le Maire précisant que, pour sa part, il avait reçu du Conseil municipal le mandat de sensibiliser à cet aspect des choses la Communauté de Communes du Yeun Elez dont Brennilis est membre.

Brennilis, le 16 février 2009.